REPUBLIQUE DU CAMEROUN : CONDAMNATION **A 5 ANS DE PRISON DE** NJEUKAM Loïc ALIAS  SHAKIRO ET MOUTHE Roland Stéphane ALIAS PATRICIA : 2 Transgenres

NOTE DE POSITION DU REDHAC

Le 11 mai 2021, le Tribunal de Première Instance de Douala Bonanjo au Cameroun a condamné à 5 ans d’emprisonnement ferme et à 200 000 (deux cent mille francs) d’amendes pour :

* T*entative de conduite homosexuelle ;*
* *Outrage public aux mœurs ;*
* *Défaut de carte nationale* *d’identité*.

**Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) :**

Exprime sa vive préoccupation quant à cette sanction lourde et  regrette que cette dernière viole les traités régionaux et internationaux des Droits de l’Homme en particulier

* la Charte Africaine des Droits de l’Homme et des Peuples (CADHP),
* les Directives et principes sur le droit à un procès équitable et à l’assistance juridique en Afrique,
* la Résolution 275 sur la protection contre la violence et d’autres violations des droits humains de personnes sur la base de leur identité sexuelle ou orientation sexuelle réelle ou supposée ;
* la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne du 7 décembre 2000 ;
* La Déclaration Universelle des Droits de l’Homme ;
* Le Pacte International Relatif aux Droits Civils et politiques.

Aussi, pour avoir défendu leurs clients et pour dénoncé cette lourde sanction, les avocats et 2 Défenseures des Droits Humains Me Alice Nkom et Maximilienne NGO MBE, font l’objet de menaces de mort, d’actes d’intimidations dans les réseaux sociaux, par téléphone et par une certaine presse en toute impunité.

**Le REDHAC :**

Condamne avec fermeté l’absence d’un procès équitable, dénonce les menaces et autres actes d’intimidations que subissent les avocats et les 2

femmes défenseures des droits humains. Regrette le mutisme des autorités face à ces menaces et intimidations.

**Le REDHAC recommande à la CADHP et aux Nations Unis d’exiger du gouvernement Camerounais** :

* La libération immédiate et inconditionnelle de Djeukan loic alias  shakiro et Mouthe Roland Stéphane alias Patricia et d’assurer  leur intégrité physique et morale;
* Le respect scrupuleux des textes et traités et autres instruments du système national, régional et international des Droits humains ainsi que d’autres textes pertinents de promotion et protection des Droits des personnes LGBT ;

D’encourager le Gouvernement Camerounais à :

* Assurer la protection physique et l’intégrité morale des avocats et les 2 femmes défenseures (Me Alice Nkom et Maximilienne Ngo MBe) qui subissent les menaces de mort, les insultes, les intimidations ;
* mettre tout en œuvre pour la protection légale des Défenseur(e)s en adoptant la loi portant « *Promotion et Protection des Défenseur(e)s* ».

SUIVEZ-NOUS

**Tél. Fixe : Bureau (+237)233 42 64 04 ;**

**MOB : (+237) 691 23 89 96/ 697 61 81 95**

**Facebook :RedhacRedhac**

**Twitter : @RedhacRedhac**

 **Site-Web :**[www.redhac.info](http://www.redhac.info)